

INFORMATION RELATIVE A LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

Les investissements réalisés au sein de Preval sont basés sur l’analyse fondamentale. Dans ce cadre, une place importante est accordée à l’étude de la gouvernance des entreprises, de leur respect de l’environnement et de leur responsabilité sociale. Néanmoins, cette approche ne saurait être assimilée à la prise en compte formelle de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance).

La prise en compte de critères ESG est rendue difficile par notre approche de gestion étant donné que :

- La politique d’investissement de Preval repose sur un processus de gestion contrariante.
- L’univers des sociétés analysées par Preval est essentiellement constitué de sociétés de moyennes capitalisations. Or, ces dernières ne communiquent pas de façon homogène et systématique sur leurs modalités de respect d’objectifs ESG, et en particulier environnementaux. La comparaison de ces sociétés sur ces critères devient alors difficile et peu fiable.

Note : Cette politique est actuellement en cours de revue. La version révisée devrait être disponible sur le site Internet du Groupe pour la fin du mois d’octobre 2019.